



Le Contrat Régional

Pourquoi un contrat régional ?

Situé dans un secteur géographique où la pression urbaine est forte, la Commune de Villejust a connu un développement récent important. En 30 ans, la population a doublé pour atteindre les 2175 habitants en 2007.

Cela engendre aujourd'hui de nouveaux besoins, notamment en terme d'équipements publics. La Municipalité souhaite poursuivre sa politique d'investissement, dans le cadre d'un Contrat Régional.



Une stratégie globale et cohérente nécessaire aux naturels

Le projet doit s'inscrire dans une stratégie communale d'amélioration du cadre de vie. Il doit comprendre au moins 3 opérations dont la principale ne peut excéder 60 % du montant global.

Des réalisations possibles dans quatre domaines naturels

Le thème retenus pour les Contrats Régionaux sont les suivants :

- ▣▣▣ la mise en valeur de l'espace public,
- ▣▣▣ l'amélioration et la préservation de l'environnement,
- ▣▣▣ la restauration et l'embellissement du patrimoine communal,
- ▣▣▣ la réalisation d'équipements publics collectifs.

Une procédure incontournable

C'est le seul dispositif permettant à une commune de collecter les subventions de la Région et du département pour financer ses projets d'investissement.

... qui permet une maîtrise des coûts et des dépenses :

- ▣▣▣ **Un investissement étalé sur 5 années**
Le programme subventionné par la Région et le Département peut être financé sur une durée maximum de 5 ans.
- ▣▣▣ **Des aides régionales et départementales**
Les subventions régionales sont à hauteur de 35 %, les subventions départementales, cumulables aux premières, sont à hauteur de 15 %, soit une prise en charge totale d'au moins 50 % des dépenses subventionnables.
- ▣▣▣ **Un plafonnement des dépenses**
Le montant des travaux subventionnables est plafonné à 3 millions d'Euros Hors Taxes.

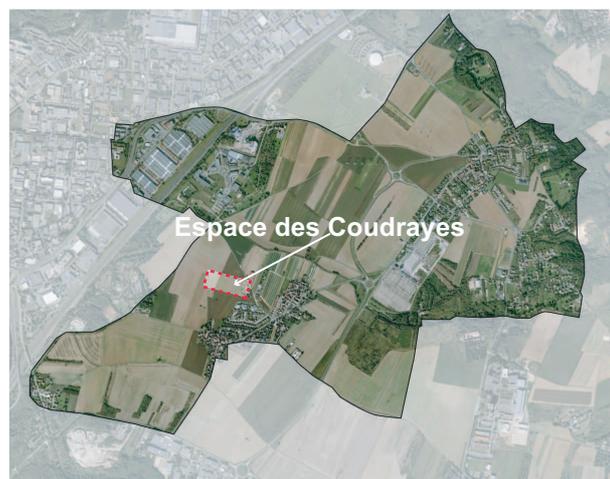


Le Contrat Régional

Un projet ambitieux de renforcement et d'optimisation du tissu d'équipement

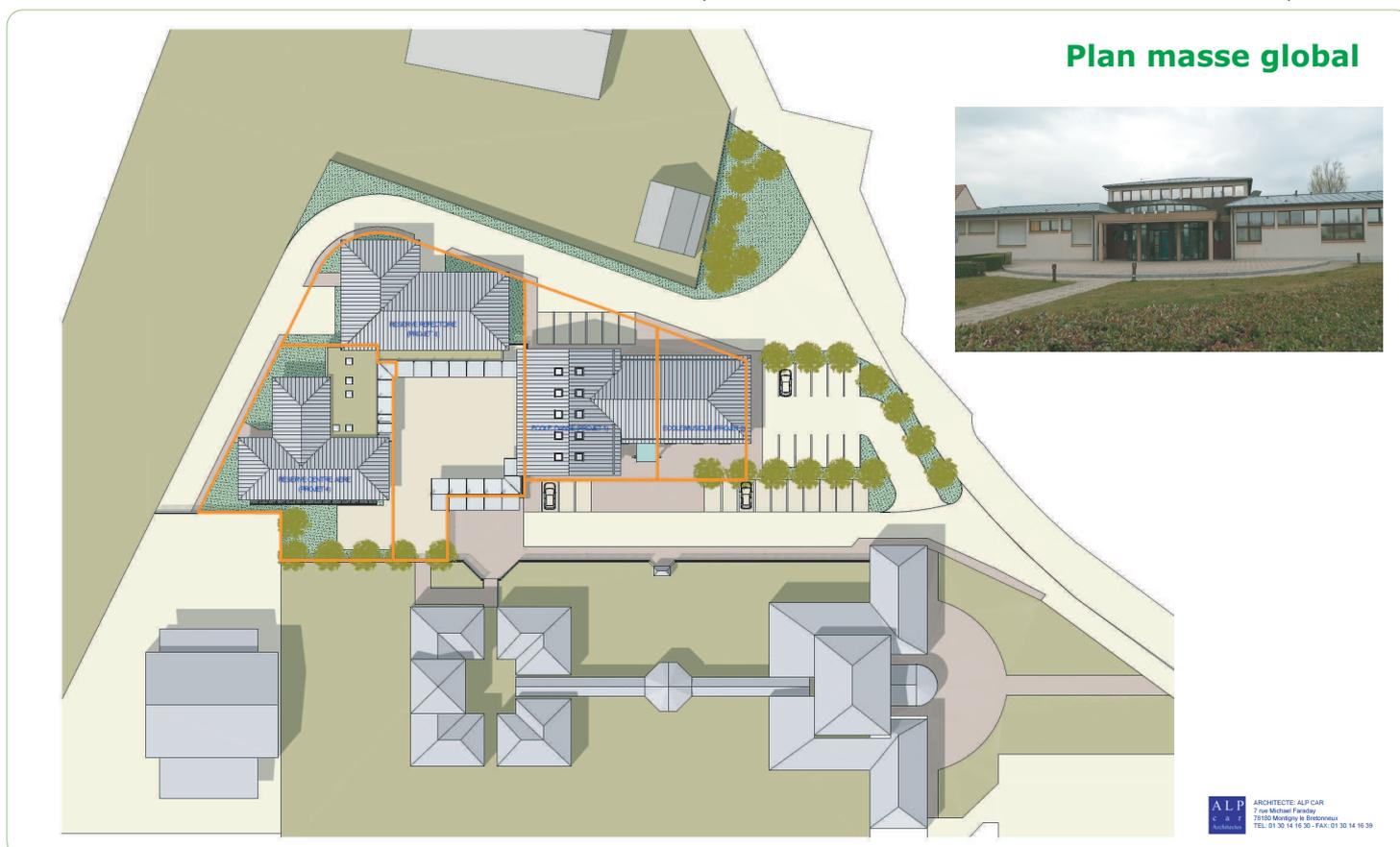
La Municipalité entend, dans le cadre de son projet politique, répondre à une partie de ces attentes en permettant la réalisation de nouveaux équipements, tout en limitant l'étalement urbain et la consommation d'espaces.

Cette démarche s'inscrit dans une réflexion plus large de regroupement des locaux publics dans l'Espace communal des Coudrayes, dans un souci d'optimisation du fonctionnement de ces derniers.



Le contrat régional comprend plusieurs objets :

- Une salle de danse
- Une salle de musique
- Un pôle de restauration
- La construction d'un centre de loisirs (extension du centre de loisirs actuel)



Plan masse global

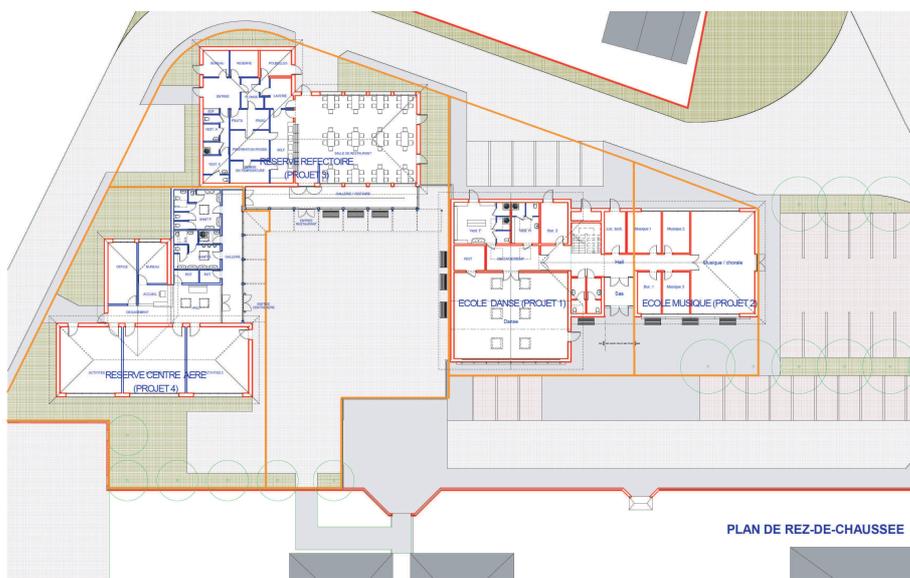




Le Contrat Régional

Une programmation optimisée, avec des espaces communs aux équipements

Plan du rez-de-chaussée



PLAN DE REZ-DE-CHAUSSEE



Restauration :

- Une cuisine normalisée pour la préparation de 100 repas,
- Une salle de restauration de 120 m² de 70 places assises pour 100 personnes en deux services,
- Un ensemble de distribution du type self-service.

Centre aéré :

- 3 salles d'activités de 50 m² chacune,
- Un bureau,
- Un office,
- Un accueil,
- Un hall de réception.

Communs Restauration et extension centre aéré :

- Une cour commune,
- Une galerie commune desservant chaque entité et un bloc sanitaire,
- Des sanitaires communs séparés, accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- Une voirie de desserte « technique.

Danse :

- Une salle de danse de 120 m² en RDC avec espaces vestiaires loges pour femmes et pour hommes,
- Une petite salle d'activité : musculation, yoga...
- Un local de rangement pour le matériel,
- Aménagements intérieurs : plancher de danse, miroirs sur murs, barres...

Musique :

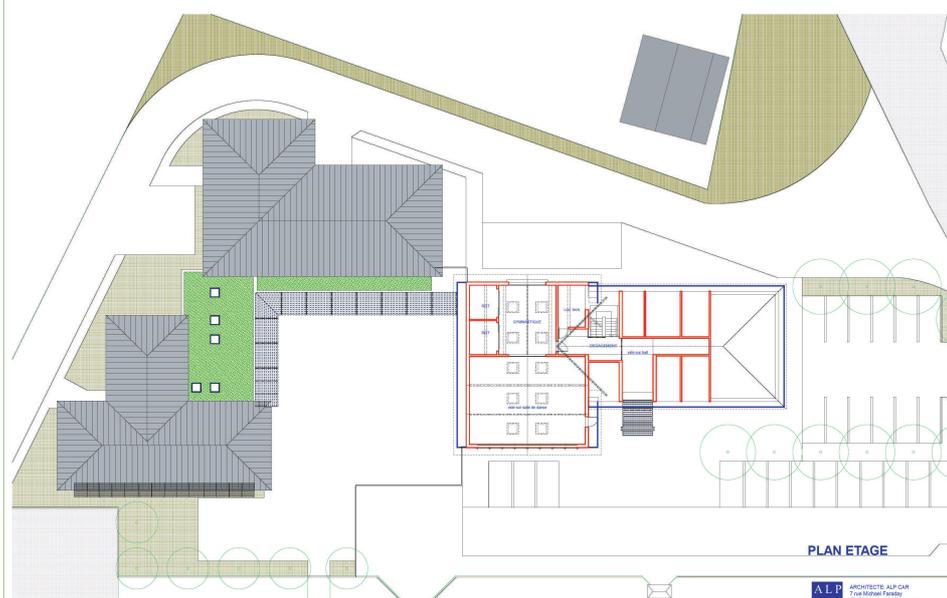
- Une salle d'environ 80 m² pour répétitions collectives, groupes, chorales,...
- 3 salles de répétition pour instruments individuels d'environ 15 m² chacune,
- Un bureau de gestion de l'école.

Communs musique et danse :

- Accès et Hall d'entrée,
- Local technique (électricité, chauffage, ballons d'eau chaude,...),
- Sanitaires communs séparés, accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- Bureau de gestion des 2 activités,
- Local poubelle extérieur,
- Parkings.

Ces deux équipements seront regroupés dans un même bâtiment, qui sera construit en 2 phases : la construction d'une salle de Danse (1ère phase) et d'une salle de Musique (2ème phase).

Plan de l'étage



PLAN ETAGE





Le Contrat Régional

Un projet qui s'inscrit dans une démarche environnementale souhaitée par la Municipalité



ALP ARCHITECTES ALP GAR
7 rue Michel Farigot
78150 Montigny-Le-Désormes
TEL: 01 30 14 16 30 - FAX: 01 30 14 16 38

Perspectives du projet



ALP ARCHITECTES ALP GAR
7 rue Michel Farigot
78150 Montigny-Le-Désormes
TEL: 01 30 14 16 30 - FAX: 01 30 14 16 38

La Municipalité souhaite engager une démarche d'approche environnementale, sans aller jusqu'à la certification, mais en respectant le référentiel Habitat et Environnement (H&E) de l'association QUALITEL.



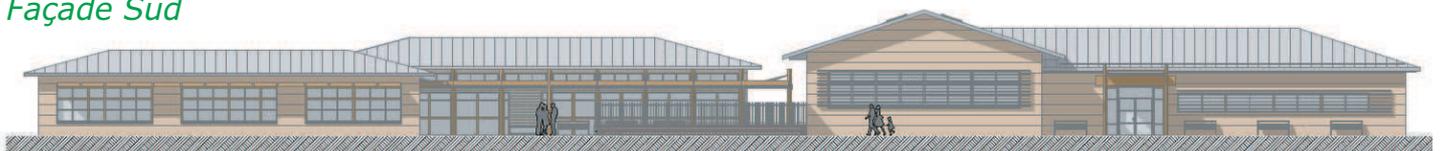
ALP ARCHITECTES ALP GAR
7 rue Michel Farigot
78150 Montigny-Le-Désormes
TEL: 01 30 14 16 30 - FAX: 01 30 14 16 38

Façades du projet

Façade Nord



Façade Sud



ALP ARCHITECTES ALP GAR
7 rue Michel Farigot
78150 Montigny-Le-Désormes
TEL: 01 30 14 16 30 - FAX: 01 30 14 16 38